

qu'à celui de propriétaire, locataire ou usufruitier, soit en son propre Occupant.
nom ou au nom de sa femme, mais qui est en possession et jouit des
fruits et revenus d'icelui : et le mot " locataire " comprendra toute per- Locataire.
sonne qui au lieu de payer loyer en argent, est obligée de donner au
5 propriétaire une part quelconque des fruits et revenus de l'immeuble
qu'il occupe.